

## Délibération n° 2020-04-015 du 23 avril 2020

### Approbation du procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du 19 au 26 mars 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 23 avril 2020,

Décide :

#### Article 1

Le procès-verbal de la consultation par voie électronique du Conseil d'administration du 19 au 26 mars 2020 est approuvé.

#### Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 23 avril 2020

Le Président du conseil d'administration,  
Monsieur Jérôme TIXIER

